

## Comment nous contacter ?

Pour nous adresser un message ou fixer un rendez-vous :

- Nous envoyer un mail
- Nous téléphoner au **02/896.54.47**

Les rendez-vous peuvent avoir lieu à l'école ou dans nos bureaux à Woluwe.

Vous pouvez aussi trouver toute une série d'informations sur notre site web : [www.pmswl.be](http://www.pmswl.be)



Centre PMS libre de Woluwe II  
Place de l'Alma, 3  
1200 Woluwe-Saint-Lambert

**Nous sommes un service indépendant de l'école, confidentiel et gratuit.**



Laura DELIEGE  
[deliege@pmswl.be](mailto:deliege@pmswl.be)



Nathalie GOICOECHEA  
[goicoechea@pmswl.be](mailto:goicoechea@pmswl.be)

## Le centre PMS en quelques mots

### Pourquoi ?

Nous sommes un service d'accompagnement et d'écoute et nous travaillons en lien avec les familles et l'école. En plus d'intervenir dans les classes (animations, présentation du PMS, ...), nous accueillons des questionnements de tous types (scolaires, affectifs, familiaux, relationnels, sociaux, ...). Nous prenons le temps d'entendre et de comprendre les difficultés de l'élève et/ou de sa famille dans l'objectif de construire ensemble de nouvelles pistes.

### Quel est le lien entre l'équipe PMS et l'école ?

Tout en travaillant de façon autonome, l'équipe PMS est amenée à collaborer avec l'école pour le bien-être de votre enfant. En accord avec vous, nous voyons si certaines informations peuvent être transmises à l'équipe éducative.

Votre regard de parents est essentiel et complémentaire à celui de l'enseignant. Travailler tous ensemble permet de soutenir votre enfant dans son développement.

*En référence à l'arrêté du gouvernement de la Communauté Française du 17 mai 1995 (Moniteur Belge du 11/10/1995), les parents ont la « possibilité de refuser le bénéfice de la guidance individuelle organisée par la Centre P.M.S. ». Les parents concernés sont invités à demander par écrit, au directeur du Centre, les formulaires prescrits pour ce refus.*

*Les données récoltées par le Centre PMS sont traitées dans le respect du règlement européen 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du*